

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1417

Artikel: Indice des prix : la face négligée des nouvelles statistiques
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La face négligée des nouvelles statistiques

La dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique sur les dépenses des ménages confirme avec éloquence le poids grandissant de l'assurance maladie. Mais, plus utile encore, elle fournit des données jusqu'ici inexistantes: la structure des dépenses varie fortement du haut en bas de l'échelle des revenus. Le renchérissement ne frappe pas les ménages de façon identique. Une raison suffisante pour remettre en question le système d'indexation aveugle sur l'indice moyen des prix à la consommation.

CHACQUE DÉCENNIE, L'OFFICE fédéral de la statistique ausculte le revenu des ménages pour définir une nouvelle composition du «panier de la ménagère», base du calcul de l'indice des prix à la consommation. Les résultats de cette enquête, publiés la semaine passée ont fait sensation. Parce qu'ils mettent en évidence l'importance grandissante des dépenses des ménages qui échappent au calcul de l'indice des prix à la consommation (voir ci-dessous). La part de la consommation proprement dite a fortement régressé au profit des dépenses de transfert (assurances et impôts).

	1990	1998
Consommation	69%	63%
Assurances, impôts	31%	37%

Les raisons de ce changement très rapide sont multiples. Les primes d'assurance maladie ont augmenté massivement (+ 82%) à cause de la réforme de la loi et de la progression des coûts de la santé. Les cotisations de l'assurance

chômage ont été multipliées par neuf. Les primes du 3^e pilier ont progressé, fortement favorisées par une révision de la loi sur la prévoyance-vieillesse. Et, cerise sur le gâteau, les impôts ont augmenté. De quoi alimenter les critiques contre l'Etat... On enregistre également une progression de 30% des primes des assurances strictement privées, ce qui ne suscite pas la moindre protestation politique.

Différences de budgets significatives

L'enquête sur les dépenses des ménages de 1998 s'enrichit d'une batterie de données jusqu'ici inexistantes. Pour la première fois¹, la structure des dépenses n'est pas décrite par une moyenne nationale, mais d'une manière différenciée: selon l'âge, la situation professionnelle, le groupe linguistique, le revenu et la grandeur des ménages. Cet affinement statistique ne permet pas de mettre en évidence des différences significatives entre les retraités et les actifs, les alémaniques et

les latins, les indépendants et les salariés. En revanche, la structure des dépenses varie fortement en fonction du revenu et de la taille du ménage. Voici quelques divergences significatives du poids des différents postes du budget:

Postes du budget	Revenu mensuel	
	3000 fr.	10 000 fr.
Alimentation	12,8%	5,91%
Logement	28,81%	14,11%
Transp. publics	2,09%	1,46%
Transp. privés	2,26%	8,11%

Le nombre de personnes vivant sur le budget du ménage accentue la différence de poids des postes du budget. Une famille de trois enfants dépensera, en gros, deux fois plus pour l'alimentation qu'un couple sans enfant.

Répondre à la diversité des situations

Ces différences considérables montrent que le renchérissement est ressenti fort différemment d'un bout à l'autre de l'échelle des revenus. La détermination d'un indice des prix à la consommation en fonction d'un panier type de consommation n'est qu'un instrument grossier. Une indexation des revenus sur l'indice moyen ne garantit en tous cas pas le maintien du pouvoir d'achat. Les données affinées de l'Office fédéral de la statistique permettraient, en revanche, de déterminer des indices catégoriels correspondant mieux à la diversité des situations. Comme, par exemple, un indice des revenus modestes qui accorderait plus de poids aux loyers. *at*

¹Lire dans DP 1390, «Le nouvel indice: une réforme qui dérange».

Dépense des ménages et indice des prix

L'OFFICE FÉDÉRAL DE la statistique fait une nette distinction entre les dépenses de consommation, qui entrent dans le calcul de l'indice et les dépenses de transfert (impôts, assurances) qui en sont exclues. A juste titre. Les assurances maladie servent à payer les frais de médecins, de médicaments et d'hospitalisation qui sont pris en compte dans l'indice. L'assurance chômage sert à redistribuer des revenus aux personnes sans emploi. Les primes d'épargne et de prévoyance sont des revenus différés. Les impôts sont des prélèvements pour permettre une redistribution des richesses et le financement de prestations qui échappent à la consommation privée.

En mettant clairement en évidence la différence entre les dépenses générales des ménages et le seul «panier de la ménagère» qui sert de base au calcul de l'indice, l'Office montre clairement la signification limitée de l'indice des prix à la consommation qui ne doit pas être considéré comme le chiffre miracle, arbitre d'une équité distributrice automatique.